Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_057-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2020_057

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude PIANETTI, Doyen d'âge de l'Assemblée.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	66

Objet de la délibération:
Election du Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

PRÉSENTS :
Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Claude ALEMAGNA, Karine ALSTERS, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Serge BALDECCHI, Alain BARALE, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Liliane BOYER, Christophe CARRIERE, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Bernard CHILINI, Nicolas DATCHY, Albert DAVID, Nadine DECARLIS, René DIES, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Sophie DUFOUR, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, Jacques GÉRARD, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Raymond GRAS, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Valérie MARCY, Daniel MARIA, Claude MARIN, Hugues MARTIN, Jean-Bernard MIGLIOLI, Thierry MENARD, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Claude PIANETTI, Gérald PIERRUGUES, Olivier POMMERET, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Georges ROUVIER, Philippe ROUX, Régis ROUX, Philippe SCHRECK, Richard STRAMBIO, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Richard STRAMBIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Claude PIANETTI

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_057-DE

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, les Communautés doivent élire leur instance politique qu'est le Bureau communautaire.

Il est composé du Président, des Vice-Présidents, et d'éventuels autres membres.

Monsieur Claude PIANETTI, doyen d'âge du Conseil d'agglomération rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable par renvoi de l'article L. 5211-2, le Président est élu pour 6 ans, par l'organe délibérant parmi ses membres au scrutin uninominal, à trois tours.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que la majorité se calcule, non pas par rapport à l'effectif de l'organe délibérant, mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Le scrutin est nécessairement secret.

S'agissant de l'élection du Président, il est précisé les modalités suivantes :

- il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature pour se porter candidat à l'élection de Président ;
- si une déclaration de candidature est possible, aucun débat ne doit être organisé préalablement à l'élection du Président ;
- les fonctions de Président sont assurées par le Doyen d'âge de l'assemblée pour l'élection du Président.

Sous la présidence de Monsieur Claude PIANETTI, doyen d'âge, il est procédé aux opérations de vote relatives à l'élection du Président de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Monsieur Romain VACQUIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Serge BALDECCHI et Madame Christine NICCOLETTI sont désignés assesseurs.

Conformément à la délibération n°C_2020_056 du 16 juillet 2020, adoptée à l'unanimité, relative à « l'Approbation des modalités de mise en œuvre du vote électronique pour les élections du Président, des Vice-Présidents et des Membres du Bureau de Dracénie Provence Verdon agglomération », il est procédé aux opérations de vote électronique relatives à l'élection du Président.

1er TOUR DE SCRUTIN

Est candidat au poste de Président : Monsieur Richard STRAMBIO.

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_057-DE

Après que chaque conseiller communautaire ait voté via le boîtier de vote électronique dédié, les résultats sont les suivants :

- nombre de présents : 66
- nombre d'abstentions : 1
- nombre de votes nuls : 0
- nombre de votes blancs : 6
- nombre de votants : 65
- suffrages exprimés : 59
- majorité absolue : 30

Ont obtenu :

- Monsieur Richard STRAMBIO : 58 voix.
- Monsieur Georges ROUVIER (non candidat) : 1 voix.

Monsieur Richard STRAMBIO ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Président de Dracénie Provence Verdon agglomération et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Draguignan, le 24 JUIL. 2020

Richard STRAMBIO

Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.